



CAN 2025

**Le Maroc livre la
meilleure organisation
jamais vue en Afrique**

Le Rassembleur

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANALYSES - N°596 DU 02 FEVRIER 2026 - PRIX 3 000 GNF

Guinée



**Une équipe resserrée pour plus d'efficacité
et de cohérence gouvernementale**

Réseaux sociaux et formation du gouvernement

La tentation de l'ingérence populaire

Depuis la démission du Gouvernement guinéen consécutive à l'élection présidentielle du 28 décembre 2025 et la reconduction de Monsieur Amadou Oury Bah au poste de Premier ministre, Chef du Gouvernement de la Cinquième République, la scène politique nationale est entrée dans une phase de transition attendue mais particulièrement agitée. Comme à chaque moment charnière de la vie institutionnelle, les attentes se multiplient, les spéculations s'intensifient et l'espace public devient le réceptacle d'espoirs, de frustrations et parfois de calculs plus ou moins assumés.

Cette fois-ci, cependant, le phénomène a pris une ampleur inédite à travers les réseaux sociaux. Facebook, X, WhatsApp et autres plateformes numériques se sont transformés en véritables arènes politiques parallèles où se succèdent des publications présentant des profils de premiers ministrables, des ministres jugés méritants et dignes d'être reconduits, mais aussi des listes de cadres que certains groupes souhaitent voir nommés au sein du futur Gouvernement. Plus préoccupant encore, d'autres acteurs, se voulant plus audacieux ou plus exigeants, sont allés jusqu'à établir publiquement des listes de ministres à ne surtout pas reconduire, comme s'il s'agissait d'un exercice collectif de notation ou d'un vote informel. Derrière cette agitation apparente se cachent des réalités multiples. Certaines publications relèvent d'une expression citoyenne spontanée, nourrie par la passion politique et le désir de voir le pays mieux gouverné. D'autres, en revanche, portent les marques évidentes de campagnes organisées, parfois commanditées, visant à influencer les

décisions à venir. Dans tous les cas, le destinataire est clairement identifié : le Président de la République, Chef de l'État, Monsieur Mamadi Doumbouya,

droit de s'exprimer sur la conduite des affaires publiques, car ce droit est un acquis démocratique fondamental. La véritable interrogation porte plutôt sur

d'exclusions au Chef de l'État, ils franchissent une ligne subtile mais essentielle. Ils ne se contentent plus d'exprimer une opinion ou une préférence politique, ils

nouvelle se construit autant par les textes que par les pratiques. Le respect des rôles institutionnels, la retenue dans l'expression publique et la reconnaissance des limites de chacun sont des indicateurs essentiels de maturité démocratique. Transformer les réseaux sociaux en un espace de pression permanente sur le pouvoir exécutif revient à fragiliser les fondations mêmes de l'État que l'on prétend vouloir renforcer. Cela ne signifie nullement que les citoyens doivent se taire ou se désintéresser de la chose publique. Au contraire, leur vigilance est nécessaire, leur critique est utile et leur engagement est souhaitable. Mais cet engagement gagne en efficacité et en légitimité lorsqu'il s'inscrit dans des cadres structurés tels que les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias professionnels ou les débats publics argumentés. Il perd en crédibilité lorsqu'il se réduit à des publications émotionnelles ou à des campagnes d'influence sans responsabilité. La contribution citoyenne trouve sa pleine expression dans le choix des dirigeants à travers les élections, dans le contrôle de l'action gouvernementale par l'opinion éclairée et dans la participation au débat national sur les orientations politiques. Elle ne peut se substituer à l'exercice du pouvoir exécutif ni se transformer en un mécanisme informel de cooptation gouvernementale. La formation du Gouvernement reste un acte solennel qui engage l'avenir du pays et la responsabilité historique du Président de la République. Si l'écoute de la société est un atout, la décision finale relève de son seul jugement, éclairé par l'intérêt supérieur de la Nation. Le respect de cette réalité institutionnelle est non seulement une exigence juridique, mais aussi une condition indispensable à la stabilité politique et à la crédibilité de la Cinquième République guinéenne.

Aboubacar SAKHO
Expert en communication



interpellé directement ou indirectement à travers ces prises de position publiques. Dans une République moderne, la question fondamentale n'est pas de savoir si les citoyens ont le

la nature, la forme et les limites de cette expression lorsqu'elle touche à des actes relevant strictement des prérogatives constitutionnelles. La formation du Gouvernement n'est pas un exercice de consultation populaire permanente ni un concours de popularité organisé sur les réseaux sociaux. Elle obéit à des règles institutionnelles précises et engage la responsabilité politique du Chef de l'État. La Constitution confère au Président de la République le pouvoir de nommer le Premier ministre et, sur proposition de ce dernier, les membres du Gouvernement. Cette compétence exclusive s'inscrit dans un équilibre institutionnel destiné à garantir la cohérence de l'action gouvernementale et la stabilité de l'État. En ce sens, même si le Président peut écouter, observer et tenir compte de l'opinion publique, il ne saurait être lié par des injonctions numériques, encore moins par des pressions collectives déguisées en contributions citoyennes. Lorsque des individus ou des groupes se permettent d'adresser des listes de noms ou

cherchent à orienter, voire à conditionner une décision régalienne. Cette dérive est d'autant plus problématique qu'elle tend à banaliser l'idée selon laquelle l'autorité de l'État peut être influencée par la force du bruit médiatique plutôt que par l'intérêt général, la compétence et l'éthique de gouvernance. Il convient également de souligner que cette pratique, si elle se répète à chaque formation de gouvernement, contribue à fragiliser le tissu institutionnel. Elle alimente une confusion entre l'espace du débat démocratique et celui de la décision exécutive. Elle expose inutilement des cadres de l'administration et de la classe politique à des campagnes de dénigrement ou de promotion qui ne reposent pas toujours sur des critères objectifs. À terme, elle peut décourager les compétences silencieuses et favoriser une culture de visibilité tapageuse au détriment du mérite et de la discrétion républicaine. Dans le contexte particulier de la Cinquième République, cette question prend une dimension encore plus sensible. Une République

Le Rassembleur

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

BP:6525 Conakry Tél: 622 220201/664 2297 32

Administrateur général

Yacouba Cissé

Directeur de Publication

N'Fa Oumar Cissé

Rédacteur en chef

Bangaly Bakonko

Secrétaire Général

Fodé Tambassa

Comité de Rédaction

N'Fa Oumar Cissé, Hassane Almata,

Fodé Tambassa, Kadé Sylla, Oussou

Barry,

Moïse Nabé, Bangaly Bakonko, Anne

Marie

Mise en Page

Conté Salifou

64 28 11 87/ 62 10 36 93

Guinée

Une équipe resserrée pour plus d'efficacité et de cohérence gouvernementale

CONAKRY – Le président de la Transition, le général Mamadi Doumbouya, a dévoilé une nouvelle architecture gouvernementale appelée à être dirigée par le Premier ministre Amadou Oury Bah. Cette réorganisation marque un tournant dans la conduite de l'action publique, avec une réduction du nombre de portefeuilles, des regroupements stratégiques de ministères et une redéfinition des compétences de plusieurs départements.

Selon le décret présidentiel, le gouvernement compte désormais 29 portefeuilles, y compris deux Secrétariats généraux ayant rang de ministre. Une baisse significative comparée à la précédente configuration arrêtée en juin 2025, qui totalisait 34 portefeuilles ministériels. Cette réforme vise, selon les autorités, à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale et à rationaliser les dépenses publiques.

Regroupements et élargissement de compétences

La nouvelle équipe gouvernementale se caractérise par de vastes regroupements de départements. Le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget est désormais fusionné en un seul portefeuille, mettant fin à une organisation jusque-là plus fragmentée. Dans le secteur des ressources stratégiques, les domaines de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures sont réunis au sein d'un même département, traduisant une volonté

d'harmoniser les politiques liées à l'eau, à l'énergie et à l'environnement.

Autre changement notable, le ministère de l'Information et de la Communication devient le ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation, intégrant ainsi les



enjeux du numérique et de la modernisation technologique. La Culture, le Tourisme et l'Artisanat, séparés lors de la réforme de juin 2025, sont de nouveau réunis dans un seul portefeuille, tout comme l'Éducation nationale, désormais élargie à l'Alphabétisation, l'Enseignement technique et la Formation professionnelle.

Disparition et absorption de ministères autonomes

La nouvelle configuration acte également la disparition de certains ministères sous leur forme autonome. Les compétences liées au Budget, à la Formation professionnelle ou

émergent également.

Le ministère de la Modernisation de l'administration et de la Fonction publique fait son apparition, tandis que la fusion de l'Éducation nationale avec l'Enseignement technique et professionnel donne naissance au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale.

Le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique disparaît, ses attributions étant intégrées au nouveau département de la Communication et de l'Économie numérique. De même, le ministère du Commerce fusionne avec celui de l'Industrie, les PME ne figurant plus dans l'intitulé.

Sur le plan social, l'ancien ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables devient le ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités. Quant au ministère des Infrastructures et des Travaux publics, il est rebaptisé simplement ministère des Infrastructures. Enfin, la Jeunesse et les Sports retrouvent leur unicité après

leur séparation intervenue en juin dernier.

Stabilité des ministères régaliens

Malgré ces nombreux changements, les ministères dits régaliens demeurent inchangés, tant dans leur dénomination que dans leur périmètre. Il s'agit notamment du :

- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Ministère de la Défense nationale ;
- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
- Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère des Affaires étrangères.

Avec cette nouvelle architecture, les autorités de la Transition affichent leur ambition de bâtir un gouvernement plus resserré, plus lisible et mieux adapté aux priorités économiques et sociales du pays, dans un contexte marqué par de fortes attentes des populations.

Ledenonciateurmoderne.com

De nouveaux portefeuilles

Asile en France

Malgré la baisse des demandes, la Guinée reste dans le Top 5 mondial

Alors que la France enregistre un recul global des demandes d'asile en 2025, la Guinée continue de figurer parmi les principaux pays de provenance.

Une situation qui s'inscrit dans un contexte diplomatique de plus en plus tendu entre Conakry et l'Union européenne. PARIS – Le paysage de l'asile en France connaît une nouvelle dynamique en 2025. Alors que le nombre global de demandes d'asile marque un léger recul, la Guinée demeure solidement installée parmi les principaux pays de provenance. Selon les dernières statistiques publiées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), le pays figure toujours dans le Top 5 mondial des demandeurs d'asile. Après une année 2024 exceptionnelle, au cours de laquelle la Guinée s'était imposée comme premier pays africain demandeur d'asile et troisième au niveau mondial avec plus de 11 300 requêtes, la tendance s'infléchit en 2025. Le nombre de demandes guinéennes enregistrées en France s'établit désormais à 8 640, soit 5,9 % de la demande totale, selon des informations

obtenues par Ledenonciateurmoderne.com. Malgré cette baisse significative, la Guinée reste un acteur majeur de la demande d'asile en France. Elle se



maintient dans le peloton de tête aux côtés de pays marqués par de fortes instabilités politiques, sécuritaires ou humanitaires, tels que l'Afghanistan, Haïti et l'Ukraine. Sur le continent africain, elle est toutefois devancée cette année par la République

démocratique du Congo.

Les principaux pays de provenance des demandeurs d'asile en France (2025)

Rang Pays Nombre de

demandes

1. **Afghanistan 13 8002**
2. **RD Congo 13 240**
3. **Haïti 12 600**
4. **Ukraine 12 310**
5. **Guinée 8 640**
6. **Côte d'Ivoire. 7 530**

À eux seuls, ces pays concentrent plus de la moitié

des demandes d'asile enregistrées sur le territoire français, illustrant la persistance de crises profondes dans plusieurs régions du monde.

Tensions diplomatiques autour des retours de migrants

Au-delà des chiffres, la question migratoire prend désormais une tournure diplomatique sensible. Ce mercredi 28 janvier 2026, à Conakry, l'ambassadeur de l'Union européenne en Guinée, Xavier Sticker, a exprimé publiquement la préoccupation de Bruxelles face à ce qu'il qualifie de coopération « insuffisante » des autorités guinéennes en matière de réadmission de leurs ressortissants en situation irrégulière. Au cœur du différend figure la délivrance des laissez-passer consulaires, documents indispensables pour l'exécution des expulsions. Faute de progrès, l'Union européenne n'exclut

pas l'activation de l'article 25A du Code des visas, un mécanisme permettant d'imposer des mesures restrictives aux pays jugés non coopératifs.

Des conséquences redoutées pour les voyageurs guinéens Si cette option venait à être appliquée, les répercussions pourraient être lourdes pour les citoyens guinéens. Étudiants, hommes d'affaires et touristes risqueraient de faire face à une hausse des frais de visa, des délais de traitement plus longs, voire une réduction de la durée de validité des visas accordés. Dans ce contexte tendu, la Guinée se trouve à la croisée des chemins, entre la gestion des flux migratoires, la protection de ses ressortissants à l'étranger et la préservation de relations diplomatiques déjà mises à rude épreuve.

Ledenonciateurmoderne.com

République de Guinée
Travail Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ETABLISSEMENT D'UNE PLATEFORME INTEGREE DE FABRICATION ET D'ASSEMBLAGE DES ENGINS AGRICOLES

Préambule

Le présent AMI vise à identifier et présélectionner des partenaires industriels, techniques et financiers intéressés par la mise en place d'une plateforme intégrée dédiée à la fabrication, l'assemblage et la distribution d'engins agricoles. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale de modernisation de l'agriculture et de promotion de la m é c a n i s a t i o n . Le présent AMI ne constitue ni un appel d'offres ni un engagement contractuel.

Source de financement :

Ce projet sera financé par la BADEA à 100%

Objectifs de la manifestation d'intérêt :

- Mettre en place une unité intégrée de fabrication et d'assemblage.
- Développer des partenariats public-privé pour assurer la viabilité du projet.
- Favoriser le transfert de technologie et le renforcement des compétences locales.
- Assurer la disponibilité d'engins agricoles adaptés aux besoins des producteurs.

Profil des Partenaires Recherchés

Les partenaires industriels potentiels doivent démontrer :

- Une expertise avérée dans la fabrication ou l'assemblage d'engins agricoles.
- Une capacité financière et technique à investir dans une plateforme industrielle.
- Une expérience en transfert de technologie et formation de main-d'œuvre locale.
- Une volonté de s'inscrire dans une logique de partenariat durable.

NOTE DE NÉGOCIATION

Projet de fourniture et d'implantation d'une usine d'assemblage des engins agricoles en République de Guinée.

Modalités de Soumission :

Les candidats intéressés devront fournir :

- Une note de présentation de l'entreprise (profil, expérience, références).
- Une proposition technique et financière.
- Les preuves de capacité financière et logistique.
- Un engagement sur le transfert de compétences et la durabilité du projet.
- Processus de Sélection

Phase 1 : Réception et analyse des dossiers de manifestation d'intérêt.

Phase 2 : Présélection des partenaires répondant aux critères.

Phase 3 : Négociations et établissement des partenariats stratégiques.

Calendrier Indicatif

Lancement de l'AMI : 23 Janvier 2026

Date limite de soumission : 24 Février 2026

Publication des résultats de présélection : Deux semaines après.

Critère de qualification non négociable de l'Etat

Partenaires cibles prioritaires

Note : 40/40 points

Les discussions sont ouvertes en priorité avec des fabricants disposant :

- d'une expérience avérée en Afrique ou ailleurs
- d'une capacité réelle de localisation industrielle,
- d'une offre adaptée aux 50–110 CV.

Qualité et durabilité

➤ Note : 20/20 points

- Spécifications techniques adaptées aux conditions africaines (chaleur, poussière, carburant).
- Expérience confirmée dans la distribution de volumes importants d'intrants agricoles et l'assemblage d'équipements agricoles en Afrique de l'Ouest.
- Garantie constructeur minimale (à préciser par segment).
- Seuils contractuels de taux de panne et de disponibilité.

Service après-vente et pièces

➤ Note : 10/10 points

- Stock minimum obligatoire de pièces en Guinée.
- Réseau de maintenance certifié couvrant toutes les régions agricoles.
- Formation et certification des techniciens locaux.

Transfert de compétences

➤ Note : 10/10 points

- Formation industrielle (assemblage, qualité, maintenance).
- Formation commerciale et SAV.
- Programme de montée en compétence progressive des cadres guinéens.

Exigences de l'État

➤ Note : 10/10 points

- Transparence totale sur :
 - o le coût des kits SKD/CKD,
 - o la politique de prix des pièces de rechange.
- Clauses anti-surcoût sur le cycle de vie (life-cycle cost).
- Engagement sur des prix accessibles pour les programmes nationaux.

Financement et accès des agriculteurs

➤ Note : 10/10 points

Le partenaire devra proposer, directement ou via des institutions partenaires :

- des solutions de **leasing, crédit-bail ou location-vente**,
- des schémas pour **coopératives et jeunes entrepreneurs agricoles**,
- un appui aux **centres de services mécanisés**.

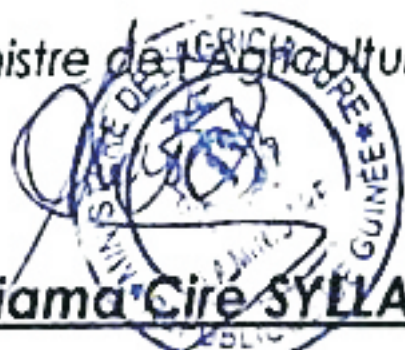
La Guinée privilégiera les partenaires qui s'engagent dans la durée, pas les fournisseurs opportunistes.

Seuls les avis à manifestation d'intérêts qui pourront atteindre les 80/100 points seront retenues pour la suite du processus et leurs propositions financières seront ouverte.

11. Message de négociation clé :

La Guinée n'achète pas seulement des tracteurs. Elle construit une filière industrielle, des emplois, des compétences et une souveraineté agricole. Le partenariat sera gagnant-gagnant, mais fondé sur des engagements clairs, mesurables et irréversibles.

La Ministre de l'Agriculture



Mariama Cire SYLLA

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIEMINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES,
MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)
Acquisition de quinze (15) véhicules tout terrain 4x4 en
faveur du Ministère des Mines et de la Géologie et de la
Direction Générale des Impôts (Direction Mines Carrières et
Sous-Traitants**

**Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AAO)
Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)**

Appel d'Offres No : N°01/PGRNME/MMG/F/2026

Acheteur : Gouvernement de la République de Guinée

Pays : République de Guinée

Prêt/Crédit/don No : Crédit IDA N° 6885-GN et Don IDA N° 8190-GN

Emis le 22 Janvier 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), et à l'intention d'utiliser une partie du CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN pour effectuer des paiements au titre du Marché de l'acquisition de quinze (15) véhicules en faveur du Ministère des Mines et de la Géologie et de la Direction Générale des Impôts, en deux lots distincts ci-après :

- Lot N° 1 : Acquisition de quatorze (14) véhicules Tout Terrain 4X4, de type Pick-Up double cabine

- Lot N° 2 : Acquisition d'un (01) véhicule Tout Terrain 4x4, de type Station Wagon double cabine.

2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels roulants ci-dessus dans un délai de livraison de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification définitive du contrat.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, édition Septembre 2025 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), Sory KOUYATE, Coordonnateur au courriel : oumar.wann@pgrnme.com avec copie à moriba.kourouma@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 9 heures à 16 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures le vendredi à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en Français contre un paiement non remboursable d'Un Million (1 000 000) GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible et contre reçus. La méthode de paiement sera par règlement en espèces ou remise de chèque de caisse. Le montant sera réparti comme suit : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte de l'autorité Contractante. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME) ou transmis par voie électronique, contre un accusé de réception, au choix du candidat.

6. Les taxes et impôts locaux applicables au montant Hors taxes et Douane du marché a acquitté par le fournisseur retenu sont : **Droit Proportionnelle 1%,**

Redevance ARMP : 0,6 % et Frais immatriculation DGCMF : 0,3 %

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 F é v r i e r 2 0 2 6 à

10 heures précises (heure de Conakry/Guinée, auprès de l'Assistant en Passation de Marchés, UGP/PGRNME. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente dans la salle de réunion de l'UGP/PGRNME et à l'adresse mentionnée ci-dessous le 24 Février 2026 à 10 heures 30 minutes précises (heure de Conakry/Guinée).

8. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie bancaire de l'Offre pour un montant de :

Lot n° 1 : 120 000 000 GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible ;

Lot n° 2 : 12 000 000 GNF, ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible.

9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Projet de Gestion des R e s s o u r c e s N a t u r e l l e s ,**

Minière et de l'Environnement (PGRNME), Oumar WANN, Coordonnateur Quartier Taouyah, Résidence ALIMOU, Commune de Ratoma, Conakry-République de Guinée, Rue RO 128 à 100 mètres de l'Hôtel Mariador Parc-Conakry, République de Guinée, Tél: +224 625 26 59 14/664 34 96 38, Courriels : oumar.wann@pgrnme.com avec copie à moriba.kourouma@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Conakry, le 22 Janvier 2026

Le Coordonnateur



Oumar WANN

Fusion Éducation–Formation technique

Michel Pépé Balamou analyse les enjeux et conditions de réussite

La réduction du nombre de départements ministériels, marquée notamment par la fusion du ministère de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation avec celui de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, suscite de nombreux débats. Dans cet entretien accordé à Guinée360, le secrétaire général du Syndicat national de l'Éducation (SNE), Michel Pépé Balamou, analyse les enjeux de cette réforme, ses opportunités, mais aussi les conditions nécessaires à sa réussite. Entretien !

Guinée360 : La fusion du ministère de l'Enseignement pré-universitaire avec celui de l'Enseignement technique vous paraît-elle pertinente ?

Michel Pépé Balamou : La fusion du ministère de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation avec le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi n'est pas une surprise pour ceux qui maîtrisent la question. Il s'agit d'une démarche de co-construction visant à créer une continuité dans les enseignements et les apprentissages, tout en promouvant la formation professionnelle dès le collège. Déjà, sous le premier régime, il existait des programmes idéologiques centrés sur les collèges d'enseignement rural, où l'on préparait les élèves à devenir des agents de développement. Il ne s'agissait pas seulement de les destiner au monde rural, mais aussi de les initier très tôt à ce que l'on peut appeler les métiers. Aujourd'hui, il faut sortir de la logique qui consiste à faire croire aux enfants que l'école ne sert qu'à former des bureaucrates.

Quelle est la position du Syndicat national de l'Éducation sur cette réforme ?

Au niveau du Syndicat national de l'Éducation, nous apprécions cette vision à sa juste valeur, dans la mesure où elle permettrait de développer des compétences pré-professionnelles chez les enfants et d'introduire, dès le collège, les premières notions concrètes du monde du travail. Vous insistez beaucoup sur la professionnalisation du système éducatif.

Pourquoi est-ce essentiel ?

En Guinée, il existe une inadéquation flagrante entre les offres de formation et les offres d'emploi. Beaucoup de diplômés issus des universités et des écoles se retrouvent massivement orientés vers

le secteur tertiaire, provoquant une hypertrophie de ce secteur : taxis-motos, tenanciers de bars, vigiles de villas, entre autres. Il s'agit donc de développer des compétences pré-professionnelles et d'introduire les premières notions concrètes du monde du travail chez les apprenants dès le collège.

élèves en difficulté scolaire ?

Le gouvernement pourrait intégrer les élèves n'ayant pas accédé au collège dans des écoles professionnelles post-primaires, afin de leur permettre d'acquérir des compétences instrumentales de base : lire, écrire, calculer, mais aussi l'esprit d'entreprise, la connaissance du

de relégation, alors qu'elles devraient être des écoles d'avenir. Or, la Guinée a un besoin urgent de main-d'œuvre qualifiée. Le pays dispose d'un potentiel minier et industriel considérable, ce qui exige des techniciens, des ingénieurs, des plombiers, des charpentiers et des spécialistes du développement industriel et

progressivement transformé en un département presque exclusivement centré sur l'organisation des examens nationaux. Depuis plus de quinze ans, la diversification effective des filières au lycée reste une promesse non tenue. La question est donc de savoir si ce ministère sera capable de réussir la mise en place de collèges et lycées techniques à la suite de cette fusion.

Quelles sont les conditions indispensables pour réussir cette réforme ?

Il faut un leadership fort, une refonte de l'organigramme, un renouvellement des cadres et le déploiement de compétences avérées. Il est également nécessaire de créer un secrétariat d'État chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin d'éviter les conflits de compétences. Les programmes doivent être révisés, les enseignants formés et le matériel didactique adapté. Mettre l'école au service de la République implique de diversifier les filières, de professionnaliser le collège et d'initier les élèves à l'esprit d'entreprise et à la citoyenneté.

Cette réforme est-elle suffisante pour transformer durablement le système éducatif ?

Cette initiative est salubre, mais la Guinée souffre d'un décalage chronique entre les discours et la réalité du terrain. Il est impératif d'organiser un débat national sur l'éducation, impliquant intellectuels, syndicats, société civile et acteurs politiques, afin de bâtir un programme éducatif adapté aux réalités du pays. Former des enfants à un métier, c'est leur permettre de créer leur propre emploi et de réduire durablement le chômage. Cette réforme ne signifie nullement un retour au baccalauréat unique, mais plutôt la mise en place d'une organisation cohérente des différents types de baccalauréats afin de répondre aux besoins réels du pays.



Cela passe par le développement du savoir-faire technique, l'initiation aux arts plastiques, à l'économie domestique et, pourquoi pas, à des ateliers manuels, afin de favoriser une professionnalisation précoce. L'école ne doit pas seulement former des chômeurs, mais des enfants capables d'exercer un métier.

Cette réforme peut-elle redonner une nouvelle image à l'enseignement technique ?

D'un point de vue structurel, cette réforme permettrait de faire des écoles professionnelles et techniques de véritables écoles d'avenir, et non des écoles de seconde chance. Aujourd'hui, ces établissements accueillent principalement des élèves ayant échoué au certificat d'études élémentaires, au brevet d'études du premier cycle ou au baccalauréat. Quelles alternatives proposez-vous pour les

fonctionnement des institutions de la République ainsi que les droits et devoirs du citoyen.

Quel impact une telle orientation pourrait-elle avoir sur le chômage et le décrochage scolaire ?

Cela contribuerait à réduire à la fois le chômage et le décrochage scolaire. En Guinée, le certificat d'études élémentaires n'offre pratiquement aucune perspective, et son absence exclut totalement les enfants de toute orientation professionnelle formelle. La création d'écoles professionnelles post-primaires adaptées aux réalités locales permettrait de sauver une grande partie des élèves aujourd'hui marginalisés par le système éducatif.

Vous évoquez souvent un paradoxe autour des écoles professionnelles. De quoi s'agit-il ?

Le paradoxe est que les écoles professionnelles sont devenues des écoles

technologique.

Quel rôle jouerait la diversification des filières dans cette réforme ?

Cette vision permettrait de créer des collèges et des lycées techniques, avec l'introduction de baccalauréats professionnels, scientifiques, techniques, technologiques et industriels. Les élèves issus de ces filières seraient orientés vers des écoles professionnelles supérieures de type B. Ainsi, les meilleurs se retrouveraient dans les filières techniques et industrielles, et les écoles professionnelles cesseraient d'être des voies de secours. Le principal problème demeure toutefois un problème de leadership.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la réussite de cette fusion ?

Le ministère de l'Enseignement préuniversitaire s'est

CAN 2025

Le Maroc livre la meilleure organisation jamais vue en Afrique

En organisant la 35^e édition de la Coupe d'Afrique des nations avec une excellence unanimement saluée, le Maroc a inscrit son nom dans l'histoire du football africain. Cette CAN 2025 ne se limite pas à une simple compétition sportive : elle témoigne d'une vision royale ambitieuse, d'une stratégie de développement du sport nationale et d'un leadership continental, plaçant le Royaume comme un modèle de professionnalisme, d'hospitalité et d'innovation à l'échelle africaine et internationale.

Le Maroc a démontré, lors de la CAN 2025, un savoir-faire organisationnel hors pair. Les infrastructures sportives et hôtelières, la sécurité impeccable, l'accueil chaleureux réservé aux équipes et aux supporters ont été unanimement salués par les instances sportives et les délégations africaines. Chaque détail a été pensé pour offrir une expérience mémorable et professionnelle, conforme aux standards internationaux.

Ce succès ne relève pas du hasard mais d'une politique sportive ambitieuse impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Depuis plusieurs années, le Royaume a investi massivement dans la promotion du football, masculin et féminin, la formation des jeunes talents et le développement des infrastructures sportives à

travers tout le territoire. L'Académie Mohammed VI de grandes lignes de cette politique ambitieuse, invitant



Football en est un exemple phare, alimentant aujourd'hui les clubs nationaux et européens avec des joueurs d'exception.

Dès 2008, lors des Assises nationales du sport à Skhirat, le Souverain avait défini les

collectivités et secteur privé à s'impliquer pour créer un plan intégré de développement du sport. L'objectif : faire du sport un moteur d'innovation, de créativité et de rayonnement national, capable de mobiliser la jeunesse et de renforcer l'économie du secteur.

La finale de la CAN a été honorée par la présence du Prince Moulay Rachid, représentant le Roi Mohammed VI, ainsi que de plusieurs personnalités africaines de premier plan, dont le Président du Rwanda et le Président de la Commission de l'Union africaine. Ces présences traduisent l'importance stratégique accordée par le Royaume au sport et sa capacité à renforcer son influence diplomatique et continentale.

Au-delà du spectacle footballistique, la CAN 2025 a consolidé l'image du Maroc comme référence africaine en matière d'organisation de grands événements. Elle a démontré que l'excellence opérationnelle, la vision stratégique et l'hospitalité peuvent se conjuguer pour

créer un événement qui dépasse les frontières sportives.

Ce succès retentissant sert également de tremplin pour la future organisation conjointe de la Coupe du monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal. En livrant une CAN mémorable, le Maroc a prouvé sa capacité à accueillir des compétitions de grande envergure, à gérer efficacement les infrastructures et la sécurité, et à offrir un spectacle de niveau mondial.

Avec cette édition, le Maroc ne s'est pas contenté d'organiser un tournoi : il a inscrit son leadership, sa vision et son excellence dans l'histoire du football africain, plaçant la barre très haut pour toutes les nations du continent.

Alseny Camara

Finale de la CAN 2025

Thierno Saïdou Diakité tire la sonnette d'alarme pour l'honneur du football africain

Alors que la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 semblait toucher à son apogée avec une finale de très haut niveau entre le Maroc et le Sénégal, des incidents regrettables sont venus ternir l'image du football africain. Pénalty contesté, tensions sur le terrain, menace de sanctions disciplinaires : le consultant sportif Thierno Saïdou Diakité livre une analyse sans concession d'un épilogue aussi intense que controversé, tout en appelant à une réflexion profonde sur l'avenir du football continental et les ambitions sportives de la Guinée.

La finale de la CAN Maroc 2025, disputée le dimanche 18 janvier 2026, restera dans les mémoires, non seulement pour son intensité sportive, mais aussi pour les incidents qui l'ont émaillée. Un pénalty accordé aux Lions de l'Atlas, vivement contesté par les Sénégalais, a provoqué une interruption momentanée du jeu, suivie d'échauffourées et de scènes de tension peu compatibles avec l'image d'une grande finale continentale.

Pour Thierno Saïdou Diakité, consultant sportif, cette rencontre avait pourtant tout pour entrer dans l'histoire par la grande porte. « Cette finale a tenu toutes ses promesses sur le plan sportif. Les deux meilleures équipes du tournoi se sont retrouvées logiquement en finale. Le match était équilibré, riche en émotions, indécis jusqu'aux dernières minutes. On assistait à un véritable spectacle et on se réjouissait du niveau global de cette CAN, qui a été l'une des plus abouties de ces dernières années », analyse-t-il d'emblée. Mais cet enthousiasme s'est brutalement estompé après l'action litigieuse dans la surface sénégalaise : un but

refusé pour une faute jugée « imaginaire » par les Lions de la Teranga, suivi d'un pénalty accordé au Maroc. « À partir de ce moment, tout a basculé. On est passé du football à un spectacle que l'on peut qualifier

d'incidents n'a pas sa place sur un terrain de football.

Des images ont été réclamées et la commission disciplinaire de la CAF va statuer. L'entraîneur sénégalais, Pape Thiaw, qui a demandé à ses



de déshonorant. Cela n'honore ni les équipes, ni la compétition, ni le football africain dans son ensemble », déplore Thierno Saïdou Diakité.

Selon lui, les conséquences disciplinaires ne devraient pas tarder. « La CAF et la FIFA ne peuvent pas rester indifférentes. Le président de la FIFA, Gianni Infantino, a déjà réagi en rappelant que ce genre

de joueurs de se retirer, risque une suspension. Certains joueurs pourraient également écopier de sanctions sportives et financières. Reste à savoir l'ampleur de ces sanctions », explique-t-il.

Sur le plan purement sportif, le consultant revient également sur l'épisode du pénalty manqué par le Maroc, qui aurait pu changer le cours de

l'histoire. « Le tireur a voulu faire preuve de fantaisie, avec une tentative de panenka. C'est un geste qui demande beaucoup de sang-froid. Or, il était visiblement très énervé, manquait de concentration. Il avait même mis la pression sur l'arbitre avant de tirer. À mon avis, il aurait dû laisser un coéquipier tirer ce pénalty. Son échec a redonné espoir au Sénégal, qui a ensuite trouvé les ressources pour marquer le but de la victoire », analyse Thierno Saïdou Diakité, évoquant Brahim Diaz.

Au-delà de cette finale controversée, l'ancien journaliste sportif salue néanmoins l'organisation globale de la compétition. « Le Maroc a confirmé qu'il est un grand pays de sport, avec des infrastructures solides et une organisation globalement réussie. En dehors de cette finale, il n'y a pas eu de grands incidents », reconnaît-il.

Il en profite toutefois pour rappeler une réalité douloureuse pour la Guinée : « Cette 35^e édition de la CAN devait initialement se tenir en Guinée. Nous n'avons malheureusement pas respecté le cahier des charges de la CAF,

et la compétition nous a été retirée. C'est un regret immense. J'en appelle au prochain gouvernement pour que l'organisation d'une CAN soit inscrite parmi les priorités nationales. Le sport, et le football en particulier, sont des facteurs puissants de cohésion sociale et de rassemblement ». Dans un contexte où le président de la République a affirmé vouloir consacrer son mandat à la jeunesse et aux femmes, Thierno Saïdou Diakité se veut optimiste : « La jeunesse guinéenne pratique massivement le sport, et le football est une véritable passion nationale. Il serait judicieux que la Guinée se projette, à moyen terme, vers l'organisation d'une grande compétition continentale. C'est une urgence et un investissement stratégique pour l'avenir ».

Entre spectacle, controverse et espoirs d'avenir, la finale de la CAN Maroc 2025 laisse ainsi un goût amer, mais ouvre aussi le débat sur la responsabilité des acteurs du football africain et sur les ambitions sportives des nations du continent.

Youssef Camara

Sangoyah–Enco 5–Lambanyi

L'AGERROUTE passe à la réhabilitation après la libération des emprises

CONAKRY – À la suite du déguerpissement des emprises routières, l'AGERROUTE Guinée SA a engagé des travaux de réhabilitation sur l'axe Sangoyah–Enco 5–Lambanyi. Aménagement, resurfaçage et sécurisation sont en cours afin d'améliorer la fluidité du trafic et de réduire les risques d'accidents.



L'agence appelle les usagers à la prudence aux abords des chantiers. Menées à l'aide de bulldozers, les opérations de libération de la voie ont permis de récupérer des espaces longtemps occupés de manière anarchique. Loin de laisser ces zones à l'abandon, l'AGERROUTE a enclenché sans délai des travaux d'aménagement, de réhabilitation et de resurfaçage, traduisant ainsi une volonté d'inscrire l'action dans la durée. Selon l'agence, ces interventions s'inscrivent dans un programme structuré

d'amélioration durable de la voirie urbaine à Conakry. L'objectif est clair : transformer les espaces dégagés en infrastructures routières fonctionnelles, sûres et adaptées aux besoins croissants de mobilité. Pour l'AGERROUTE, la libération des emprises routières représente avant tout un enjeu majeur de sécurité. Sur la Transversale 4, la récupération de l'espace public permet d'améliorer la visibilité, de fluidifier la circulation et de réduire considérablement les risques d'accidents, aussi bien pour les

automobilistes que pour les piétons. L'agence appelle par ailleurs les usagers de la route à la vigilance et au strict respect des mesures de sécurité mises en place autour des zones de chantier. Elle insiste sur la nécessité de la prudence durant toute la durée des travaux. À terme, ces actions visent à améliorer durablement la circulation, renforcer la sécurité routière et assainir le cadre urbain, dans l'intérêt collectif. Une étape supplémentaire dans la modernisation progressive du réseau routier de la capitale



guinéenne.

Ledenonciateurmoderne.c
om